

Inventiva annonce la réalisation de son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un montant de 107,7 millions de dollars U.S.

Daix (France), le 15 Juillet 2020 – INVENTIVA S.A. (Euronext Paris: IVA) (« **Inventiva** » ou la « **Société** »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (« **NASH** »), des mucopolysaccharidoses (« **MPS** ») et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait significatif, annonce aujourd'hui la réalisation de son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market précédemment annoncée pour un nombre total de 7.478.261 actions ordinaires nouvelles, sous la forme d'*American Depositary Shares* (« **ADSs** »), chacune d'entre elles représentant une action ordinaire, à un prix de \$14,40 par ADS (l'« **Offre** »). Le montant brut total de l'Offre, avant déduction des commissions des intermédiaires financiers et frais estimés à payer par la Société, est d'environ 107,7 millions de dollars U.S. (soit 94,9 millions d'euros¹). Tous les titres vendus dans le cadre de l'Offre ont été émis par Inventiva.

Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le symbole « IVA ». Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « IVA » depuis le 10 juillet 2020.

Jefferies LLC, Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated et Guggenheim Securities, LLC ont agi en qualité de coordinateurs globaux et teneurs de livre associés de l'Offre. H.C. Wainwright & Co., LLC a agi en tant que chef de file et Roth Capital Partners, LLC et KBC Securities USA LLC ont agi en tant que chefs de file associés pour l'Offre (ensemble, les « **Banques Garanties** »).

Namsen Capital intervient en qualité de conseil en marchés de capitaux d'Inventiva.

Un document d'enregistrement relatif à ses titres, incluant un prospectus, a été déclaré effectif par l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (« **SEC** ») le 9 juillet 2020. L'Offre n'a été faite que par le biais d'un prospectus (F-1). Des exemplaires dudit prospectus (F-1) final relatifs à l'Offre et décrivant ses modalités peuvent être obtenus auprès de : Jefferies LLC, 520 Madison Avenue New York, NY 10022, ou par téléphone au 877-547-6340 or 877-821-7388, ou par e-mail à Prospectus_Department@Jefferies.com; Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated, A l'attention de : Prospectus Department, One Montgomery Street, Suite 3700, San Francisco, CA 94104 ou par téléphone au (415) 364-2720 ou par e-mail à syndprospectus@stifel.com, ou Guggenheim Securities, LLC, A l'attention de : Equity Syndicate Department, 330 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10017, ou par téléphone au 212-518-9544, ou par e-mail à GSEquityProspectusDelivery@guggenheimpartners.com. Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la NASH, des MPS et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait significatif.

¹ Sur la base d'un taux de change de \$1.1342 pour un euro, publié par la BCE le 9 juillet 2020.

Forte de son expertise et de son expérience significative dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva développe actuellement deux candidats médicaments, ainsi qu'un portefeuille important de plusieurs programmes en stade préclinique.

Lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, est actuellement en cours de développement pour le traitement de patients atteints de la NASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive, pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement approuvé. Inventiva a récemment publié des résultats positifs de son étude clinique de Phase IIb évaluant lanifibranor pour le traitement des patients atteints de la NASH.

Odiparcil est le second candidat médicament au stade clinique que Inventiva développe pour le traitement de patients souffrant d'un sous-type de MPS, un groupe de maladies génétiques rares. Un essai clinique de Phase I/II chez l'enfant atteint de la MPS VI est en cours de préparation à la suite de la publication des résultats positifs de l'essai clinique de Phase IIa réalisé chez des patients adultes atteints de la même maladie fin 2019.

En parallèle, Inventiva est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie pour son programme dans la voie de signalisation Hippo. Par ailleurs, la Société a conclu un partenariat stratégique avec AbbVie dans le domaine des maladies auto-immunes. AbbVie a démarré le développement clinique d'ABBV-157, un candidat médicament pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis, issu de sa collaboration avec Inventiva. Ce partenariat permet le versement à Inventiva de paiements d'étapes en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ce partenariat.

La Société dispose d'une équipe scientifique d'environ 70 personnes dotée d'une forte expertise en biologie, chimie médicinale et computationnelle, pharmacocinétique et pharmacologie ainsi qu'en développement clinique. Par ailleurs, Inventiva dispose d'une chimiothèque d'environ 240.000 molécules, dont environ 60% sont la propriété de la Société, ainsi que de ses propres laboratoires et équipements.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext Paris : IVA – ISIN : FR0013233012). www.inventivapharma.com

Avertissements

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques développés dans le document d'enregistrement (Form F-1) de la Société déposé auprès de la SEC les documents publics publiés par la Société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment dans le Document d'Enregistrement Universel 2019, tel qu'amendé, pour obtenir des informations complémentaires sur ces facteurs, risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives sont basées sur l'information disponible de la Société à la date du présent communiqué de presse et la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des déclarations prospectives après la date de ce communiqué.

Ce communiqué de presse a été réalisé en langues française et anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou des ADSs dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Un prospectus d'admission français comprenant (i) le Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'AMF le 19 juin 2020 sous le numéro D. 20-0551, tel que complété par l'amendement audit Document d'Enregistrement Universel qui a été déposé auprès de l'AMF le 10 juillet 2020, et (ii) une Note d'Opération, incluant un résumé du prospectus français approuvé par l'AMF sous le numéro 20-338 et publié sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel 2019, tel qu'amendé, sont disponibles gratuitement au siège social de la Société situé au 50 rue de Dijon, 21121, Daix – France.

Espace Economique Européen

S'agissant de chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen (chacun, un "Etat Membre"), aucune offre au public des actions ordinaires ou des ADSs ne peut être entreprise dans l'un de ces Etats membres autre que :

- *à toute entité juridique qui est un "investisseur qualifié" tel que défini dans le Règlement Prospectus;*
- *à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des "investisseurs qualifiés" tels que définis dans le Règlement Prospectus), sous réserve de l'obtention de l'autorisation préalable des représentants des Banques Garantes pour une telle offre ; ou*
- *dans les autres circonstances entrant dans le champ d'application de l'Article 1(4) du Règlement Prospectus, à condition qu'aucune offre d'actions ordinaires et d'ADSs n'oblige la Société ou toute Banque, à publier un prospectus conformément à l'Article 3 du Règlement Prospectus ou à compléter un prospectus conformément à l'Article 23 du Règlement Prospectus et que chaque personne qui acquiert initialement des actions ou à laquelle une offre est faite soit réputée avoir représenté, a reconnu et convenu avec chacune des Banques Garantes et la Société qu'elle est un "investisseur qualifié" au sens du Règlement Prospectus.*

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression "offre au public" relative à toute action ordinaire et dans chacun des États membres, se définit par toute communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les éventuelles actions ordinaires et ADSs à offrir afin de permettre à un investisseur de décider d'acheter des actions ordinaires et des ADSs, et l'expression "Règlement Prospectus" désigne le règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié).

France

Les ADSs et les actions ordinaires n'ont pas été offerts ou vendus au public en France, et aucune offre de ce prospectus ou de tout instrument de commercialisation relatif aux ADSs et aux actions ordinaires ne peut être mise à disposition ou distribuée d'une manière qui constituerait, directement ou indirectement, une offre au public en France (à l'exception des offres publiques définies à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier).

Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Inventiva

Frédéric Cren

Président-directeur général

info@inventivapharma.com

+33 3 80 44 75 00

Brunswick Group

Yannick Tetzlaff /

Tristan Roquet Montegon /

Aude Lepreux

Relations médias

inventiva@brunswickgroup.com

+33 1 53 96 83 83

Westwicke, an ICR Company

Patricia L. Bank

Relations investisseurs

patti.bank@westwicke.com

+ 1 415 513-1284